

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 avril 2012

CP 12/04-35

L'an deux mil douze, le 16 avril à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent excusé : M. Cambon.

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

- 1) BARDIGUES, CASTELMAYRAN, CASTELSAGRAT,
LA VILLE DIEU DU TEMPLE, LE PIN, MONCLAR DE QUERCY, ROQUECOR,
TOUFFAILLES, SAINT AIGNAN ET VILLEBRUMIER,
- 2) CAUMONT ET TOUFFAILLES,
- 3) LA VILLE DIEU DU TEMPLE

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.

2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).

3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.

4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) **GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36% selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50% si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30% si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) **ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT**, et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) **AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

30% pour les communes de moins de 2000 habitants

15% pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) **CONSTRUCTION DE MAIRIES** :

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30% pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15% pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142 – sous fonction 74.

Autorisation de programme 2012	860 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	102 489 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	44 658 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	147 147 €
Disponible	712 853 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 44 658 € :

GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) LE PIN Grosses réparations aux ateliers municipaux dans un bâtiment existant (sous-sol)	8 225	8 225 €	-	12%	<u>987 €</u>
2) ROQUECOR Travaux complémentaires de restauration du clocher de l'église	9 392	9 392 €	-	31,20%	<u>2 930 €</u>

Observation : Préfinancement accordé le 14 octobre 2011.

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
3) TOUFFAILLES Travaux d'isolation thermique dans le logement communal	13 230	13 230 €	-	31,20%	<u>4 127 €</u>
4) VILLEBRUMIER Travaux de rénovation des sanitaires dans les vestiaires du stade	4 432	4 432 €	-	24%	<u>1 063 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 13 janvier 2012.					

2^{EMES} TRANCHES

COMMUNE/OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
5) BARDIGUES Travaux de réfection de la toiture de l'église	30 213	15 500 €	12%	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 30 mai 2011 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				
6) CASTELMAYRAN Mise en sécurité des vestiaires du stade	10 457	10 457 €	18%	<u>1 882 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 26 août 2011 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 10 457 € HT.				
7) LA VILLE DIEU DU TEMPLE Grosses réparations au bâtiment de la mairie	69 042	15 500 €	18%	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 30 mai 2011 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				
8) MONCLAR DE QUERCY Travaux de rénovation d'un local pour la Poste	31 706	15 500 €	18%	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 20 juillet 2011 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				
9) MONCLAR DE QUERCY Travaux de rénovation d'un local pour la boulangerie	46 934	15 500 €	18%	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 20 juillet 2011 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				
10) SAINT AIGNAN Travaux de modernisation et de mise en sécurité du foyer rural	20 549	15 500 €	31,20%	<u>4 836 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 20 juillet 2011 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT,				

10) SAINT AIGNAN Travaux de modernisation et de mise en sécurité du foyer rural - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.	20 549	15 500 €	31,20%	<u>4 836 €</u>
--	--------	----------	--------	-----------------------

nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique accès des lieux publics aux personnes handicapées

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
11) CAUMONT Travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 3 janvier 2012. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 17 500 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2013.	39 947	17 500 €	22 447	45%	<u>7 875 €</u>
12) TOUFFAILLES Travaux d'adaptation pour personnes à mobilité réduite dans le logement communal	7 559	7 559 €	-	31,20%	<u>2 358 €</u>

POLITIQUE D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DE MAIRIES 2^{EME} TRANCHE

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN € HT	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
13) LA VILLE DIEU DU TEMPLE Travaux d'extension de la mairie <u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 30 mai 2011 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.	334 472	15 500	30%	<u>4 650 €</u>

nouvelle demande présentée dans le cadre d'une convention territoriale de pays

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN € HT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
14) CASTELSAGRAT Création d'un logement locatif dans le bâtiment communal situé rue Numa Boudet <u>Observation</u> : Dossier inscrit en convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne année 2011/phase2.	154 200	31 000	12%	<u>3 720 €</u>

TOTAL.....44 658 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,